

LES TATTES - BREGNY

A pied au départ du gîte - Dénivelé cumulé : 130 m - Longueur : 7 km - Durée : 1H30 à 2h
Le terrain est bon, en partie sur route goudronnée, chaussures de marche conseillées

Maj mai 2018

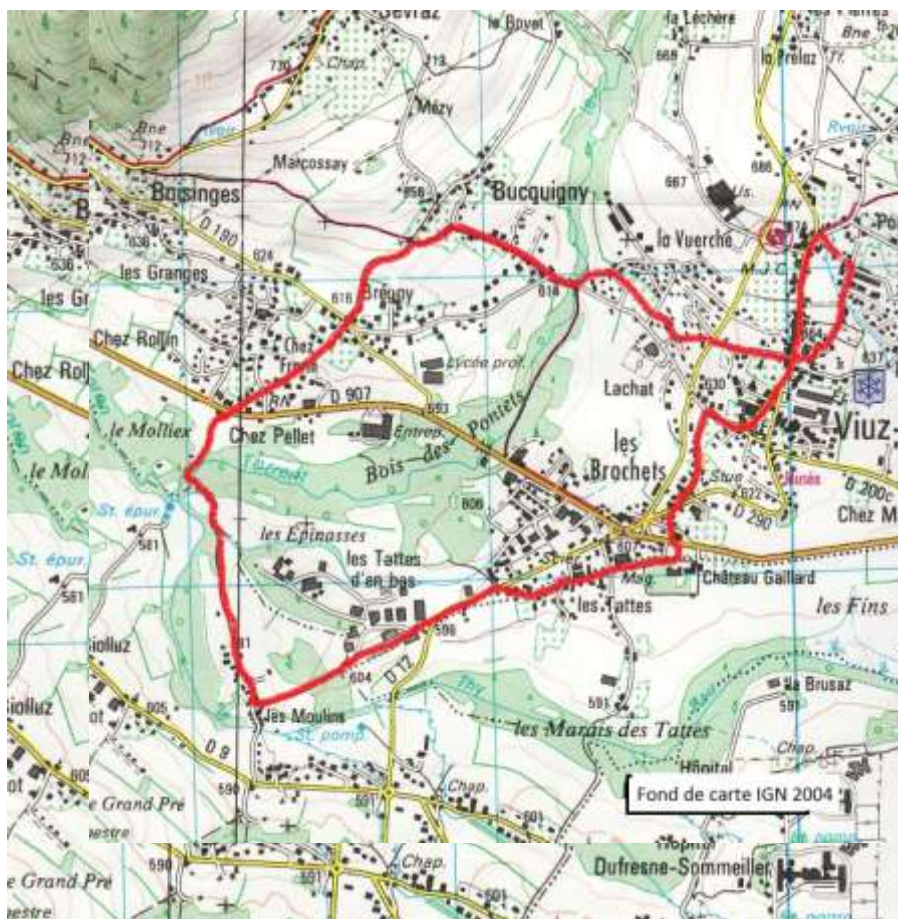
En gras = sur panneaux indicateurs

En sortant du gîte prendre à gauche la rue de la Paix jusqu'à la grande croix du carrefour, descendre à gauche vers le centre du village.

Au carrefour suivant on peut remarquer dans la cour une maison de caractère, qui a vu la naissance de la MJC et du Musée Paysan au cours des années 1970.



Traverser le bourg, passer l'église, 50 m plus bas prendre à droite la **rue du Faucigny**, puis à nouveau à droite au carrefour suivant, la **rue du Môle**, et 100 mètres plus loin prendre à gauche le **chemin des Brochets** qui descend jusqu'à une route à hauteur d'une croix, la traverser. On passe à proximité de l'ancienne gare qui abrite aujourd'hui l'office du tourisme.



***Le petit train du CEN** : la gare de Viuz a été fréquentée de 1891 à 1959 par le « CEN », du nom de la compagnie des Chemins de fer électriques du Nord. Dans les premières années une locomotive à vapeur entraînait deux wagons d'Annemasse à Samoëns en 3 heures. Par la suite la ligne fut prolongée jusqu'à Sixt et la ligne électrifiée. Dès les années 20, la voiture fut une redoutable concurrente et la fréquentation baissa jusqu'à provoquer la fermeture de la ligne en 1959.*



Longer le garage Renault par la droite, puis traverser la départementale.

En face se diriger vers le portail d'entrée du Château Gaillard (château du XVIIème siècle, **propriété privée**), tourner à droite et suivre le mur d'enceinte.

On rejoint la route qui passe entre le supermarché Casino et la résidence « Les Allées du Château » qui recouvre des vestiges de thermes romains.





Les thermes romains : d'une surface de 1400 m², ils ont été découverts en 2010, lors du creusement des fondations de la résidence « Les Allées du Château ». Une fouille de sauvegarde n'a pas mis en évidence des vestiges de grande valeur. Les thermes sont donc retournés à leur sommeil millénaire, ne restent en surface que les noms des voies de la nouvelle résidence : **allée des Romains, impasse des Thermes, allée de l'Atrium...**

On continue tout droit par l'**Allée des Romains**, puis l'**allée des Tattes** et on atteint le village **des Tattes**, nom utilisé plusieurs fois dans ce secteur

Les Tattes : toponyme assez fréquent, la plupart du temps il désigne un terrain maigre ou en friche. Il dérive du latin « tactus » (terre dépouillée de valeur, terrain stérile). On trouve dans le patois savoyard « tata » (terre inculte, sauvage, pauvre, ne produisant rien).

Prendre à gauche à l'arrivée sur la départementale qui mène à Peillonex, et la longer sur 200 mètres (attention à la circulation). Continuer tout droit pour entrer dans la zone d'activité. Au bout de la ligne droite on quitte la zone pour entrer dans un champ. On longe une haie et on atteint un large chemin qui s'enfonce dans le bois, le traverse et descend vers un hameau, Les Moulins. En face on aperçoit le clocher de Peillonex.

Dans le hameau on tourne à droite sur une route qui devient un agréable chemin de près de 1 km au milieu des prés. En face on distingue la croupe du Mont Vouan. On atteint ensuite la bande boisée qui longe le torrent le Foron, que l'on traverse sur une passerelle en bois construite sur le site d'un ancien gué.

Le chemin remonte en direction de la départementale Annemasse-Samoëns, le trafic est intense, il y a un passage piéton.

De l'autre côté, la **route du Verger** remonte jusqu'à l'arrivée sur une autre route entre deux maisons du hameau de Brégny. On traverse la route et on quitte le goudron au bout de 50 m en



s'engageant légèrement à gauche sur un chemin qui monte, bordé de frênes et de grands chênes. Arrivés au sommet on se trouve en face du massif des Brasses, avec une vue panoramique sur le Bourg de

Brégny : le 18 juin 1309 eut lieu un échange entre l'Evêque de Genève et les sires de Faucigny, l'évêque céda la paroisse d'Annemasse, il reçut le village et le territoire de Brégny ainsi que quelques taxes et terrains dans le mandement de Thyez, appelé aussi « terre de Sallaz ».

Viuz, à droite trône le Môle.

On atteint une croix à fût métallique (**Bucquigny**), on tourne à droite et on descend en direction de la route goudronnée sur le parcours supposé de l'ancienne voie romaine (voir fiche correspondante).

On descend à droite jusqu'au **Pont de Bucquigny**. Après le pont on prend à gauche l'**Allée des Futaies**, que l'on remonte jusqu'au premier carrefour, on tourne à droite puis on s'engage à gauche dans le **Clos de Vouan**.

En sortant du Clos de Vouan on prend à droite puis immédiatement à gauche un passage piéton gravillonné qui rejoint une rue du lotissement, au carrefour suivant on prend à gauche une montée piétonne (grosses pierres), on traverse le giratoire et on prend la **rue de la Chpalle** qui amène à l'église.

